

Déclaration de conformité

Portail battant automatique BT14

Nous soussignés Ets Doitrand SAS installé à Grézolles 42260 FRANCE déclarons par la présente que le produit désigné ci-après :

PORTAIL AUTOMATIQUE BATTANT A USAGE COLLECTIF D'HABITATION TYPE BT14 SATISFAIT LES PRESCRIPTIONS DES NORMES HARMONISEES

Satisfait les prescriptions des normes harmonisées.

EN 13241 1	Portes industrielles, commerciales et de garage	
EN 12453	Portes industrielles sécurité lors de l'utilisation des portes	
EN 12978	Dispositifs de sécurité pour portes motorisées	
EN 12424	Résistance au vent	: Classe 3
EN 12425	Résistance à la pénétration de l'eau	: PND
EN 12426	Perméabilité à l'air	: PND
EN 12428	Transmission thermique	: PND

Les essais incombant à un organisme notifié ont été réalisés par le CETIM 7 rue de la Presse à Saint Etienne 42000 France, sous le numéro d'attestation P05 026 d'avril 2005.

En conséquence nous déclarons la conformité du produit mentionné ci-dessus aux dispositions des directives européennes suivantes :

305/2011 :	Règlement Produit de Construction
2006/42/CE :	Directive Machines
2014/35/UE :	Directive Basse Tension
2014/30/UE :	Directive Compatibilité Electromagnétique

Fait à Grézolles, le 6 décembre 2018

Roland DOITRAND
Directeur général

